



À Épinal, le samedi 23 mai 2020

ÉPIDÉMIE DU COVID-19

Décret du 23 mai - Reprise des célébrations publiques à partir du dimanche 31 mai, jour de la Pentecôte.

Aux prêtres, aux diacres et aux fidèles du diocèse.

Chers frères et sœurs,

À l'approche de la fête de la Pentecôte, voici que s'ouvre devant nous la perspective d'une reprise du culte public et la possibilité tant attendue de nous rassembler à nouveau.

Avec vous je me réjouis que le décret publié ce matin par le Gouvernement, conformément à la sentence rendue par le Conseil d'État lundi dernier, 18 mai, redonne sa juste place à la liberté d'exercice des cultes ; les restrictions qui y sont apportées, comme à toute liberté fondamentale, doivent être justifiées et proportionnées.

Dans son communiqué du 23 mai 2020, la Conférence des Évêques de France rappelle que la recommandation de ne reprendre les célébrations en public qu'à partir du 2 juin est toujours valable, mais laisse aux évêques la liberté de déterminer la date de reprise dans leur diocèse.

Dans le cadre de ma responsabilité pastorale, je demande maintenant aux prêtres, aux diacres et aux fidèles du diocèse de recevoir et d'appliquer les prescriptions suivantes :

1. **Le culte public reprendra dans tout le diocèse, à partir du dimanche 31 mai**, jour de la Pentecôte, à condition de respecter strictement le protocole sanitaire et les consignes transmises aux curés de paroisses.

Je compte sur la compréhension de chacun pour admettre l'absence de messe en paroisse jusqu'à cette date. En effet, cette reprise demande du temps et du travail pour préparer une organisation et des dispositions concrètes.

Je présiderai la messe chrismale, le jeudi 28 mai, à la cathédrale de Saint-Dié, qui aura lieu sur invitation.

2. **Pour les obsèques** : la limitation de l'assemblée à 20 personnes n'est plus en vigueur. On pourra donc accepter une assemblée plus importante tout en veillant bien sûr au respect de tous les gestes-barrière et des normes sanitaires mises en place.
3. **Pour les catéchumènes**, ils pourront recevoir le baptême dès la fête de la Pentecôte, ou plus tard selon le jugement pastoral de leur curé.

Nous sommes dans la joie de nous rassembler à nouveau pour célébrer le Seigneur et accueillir le don de l'Esprit-Saint. Nous restons dans la vigilance et la responsabilité pour continuer à lutter avec la société tout entière contre la grave crise sanitaire qui perdure.

+ Didier BERTHET
Évêque de Saint-Dié